Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20261103-DCM2026_076-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi trois novembre deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 26 octobre 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, Rémi BLANCHARD, Vanessa MORIN, François NEVEU, Adjoints, Didier QUINTIN, René DAULY, conseillers délégués, Anne-Cécile BODENES, Martine CARIMALO, Eugénie COLLET, Régis LANCIEN, Aurélie MASSON, Solenn MEURO, Élodie MICHEL, Miguel REBOURS, Conseillers.

Absents excusés : Ségolène CLAVERIE (pouvoir à Vanessa MORIN), Jerôme CHEVRIER (pouvoir à Aurélie MASSON), Damien POSSEME (pouvoir à Laurence MAHÉ), Christelle VARGIU (pouvoir à François NEVEU), Christophe BOITARD (pouvoir à Didier QUINTIN)

Secrétaire de séance : Solenn MEURO

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19
Absents : 5

DCM2026/076 : ACQUISITION ARBRES FRUITIERS POUR LA CRÉATION D'UN VERGER

Madame Le Maire passe la parole à M. Rémi BLANCHARD, Adjoint.

Un verger va être créé sur la commune, à l'occasion des naissances des enfants nés en 2025 et 2026 des arbres vont y être plantés.

Le verger va être situé en sortant de la commune au niveau de l'étang.

La différence de prix s'explique par le fait que ce soit des racines nues.

Les devis sont présentés au Conseil.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20261103-DCM2026_076-DE

Entreprise	Proposition	Montant HT	TVA	Montant TTC
Pépinières ROUXEL	4 pommiers, 4 poiriers, 2 figuiers, 3 pruniers, 3 cerisiers, 1 noyer, 2 noisetiers et 1 châtaignier	582,50 €	32,04 €	**614,54 €**
Pépinière du Penthièvre	4 pommiers, 4 poiriers, 2 figuiers, 3 pruniers, 3 cerisiers, 1 noyer, 2 noisetiers et 1 châtaignier	970,04 €	55,49 €	**1 025,53 €**

Madame le Maire précise que le montant de cette acquisition est prévu au budget :

- Opération 315 – Aménagement des espaces verts
  - Chapitre 21 : immobilisations corporelles
    - Article 2121 : Plantations d'arbres et arbustes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'accepter le devis de la société Pépinières ROUXEL pour l'acquisition des arbres fruitiers pour la création du verger pour un montant de 582,50 € HT soit 614,54 € TTC**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer le devis correspondant.**

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire
Laurence MAHÉ,

Secrétaire de séance :
Solenn MEURO